

Gants de protection et autres équipements de protection de la main contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)

Schutzhandschuhe und andere Handschutzausrüstung
gegen thermische Risiken (Hitze und/oder Feuer)

Protective gloves and other hand protective
equipments against thermal risks (heat and/or fire)

Le présent projet d'amendement est soumis aux membres du CEN pour enquête. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 162.

Ce projet d'amendement A1, s'il est approuvé, modifiera la Norme européenne EN 407:2020. Si ce projet devient un amendement, les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante.

Le présent projet d'amendement a été établi par le CEN en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Les destinataires du présent projet sont invités à présenter, avec leurs observations, notifications des droits de propriété dont ils auraient éventuellement connaissance et à fournir une documentation explicative.

Avertissement : Le présent document n'est pas une Norme européenne. Il est diffusé pour examen et observations. Il est susceptible de modification sans préavis et ne doit pas être cité comme Norme européenne



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
1 Modification apportée à 3.4, carbonisation.....	4
2 Modifications apportées à 4.4.1, Gants.....	4
3 Modification apportée à 4.5.3, Chaleur de contact.....	4
4 Modification apportée à 4.5.4, Chaleur convective	4
5 Modification apportée à 4.5.4, Chaleur convective	4
6 Modification apportée à 4.5.5, Chaleur radiante	4
7 Modification apportée à 4.5.7, Grosses projections de métal fondu	4
8 Modifications apportées à 6.2.2, Mode opératoire pour les gants	5
9 Modification apportée à 6.4.3, Rapport d'essai.....	5
10 Modification apportée à 6.5.2, Mode opératoire	5
11 Modification apportée à 6.5.3, Rapport d'essai.....	5
12 Modification apportée à 6.8.2, Équipement.....	6
13 Modification apportée à 6.8.3, Éprouvette.....	6
14 Modifications apportées à l'Article 7, Marquage	6
15 Modification apportée à l'Article 8, Informations fournies par le fabricant	7
16 Modifications apportées à l'Annexe ZA.....	7

Avant-propos européen

Le présent document (EN 407:2020/prA1:2022) a été élaboré par le comité technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Le présent document est actuellement soumis à l'Enquête CEN.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'une demande de normalisation donnée au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s)/du (de) Règlement(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s)/le(s) Règlement(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.